

# Londres enclenche le Brexit

- Ce mercredi 29 mars, la Première ministre Theresa May active l'article 50 du traité de Lisbonne
- Elle officialise ainsi la volonté du Royaume-Uni de

## Épinglé

### Les imprécisions volontaires (ou pas) de l'article 50

**L'article 50 indique que** "l'Union négocie et conclut avec cet Etat un accord fixant les modalités de son retrait, en tenant compte du cadre de ses relations futures avec l'Union". Rien de très précis donc. Si ce n'est qu'"il est conclu au nom de l'Union par le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, après approbation du Parlement européen" et surtout que "les

traités cessent d'être applicables à l'Etat concerné à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord de retrait ou, à défaut, deux ans après la notification [...] sauf si le Conseil européen, en accord avec l'Etat membre concerné, décide à l'unanimité de proroger ce délai".

**En clair**, les deux parties ont deux ans pour s'entendre. Voire même seulement un an et demi selon les propos de Michel Barnier, le négociateur européen, qui estime que les négociations devront être achevées en octobre 2018 pour permettre leur ratification avant le 28 mars 2019. Un délai "impossible" à tenir selon le

Premier ministre irlandais Enda Kenny. Le risque est donc grand que les deux parties ne parviennent pas à signer un accord global. Maria-Luisa Sánchez-Barrueco, professeur de droit européen à l'université de Deusto, à Bilbao, n'est en rien surprise de cette situation :

"L'article 50 a été rédigé par les Etats membres pour autoriser la sortie de l'UE, mais surtout pour la décourager en montrant que l'alternative est le vide absolu. Ils voulaient ainsi forcer les différentes parties à négocier pour permettre d'arriver à un accord visant au maintien du récalcitrant au sein de l'UE."

**TdB**, à Londres

## ÉDITO

### Une partie perdue d'avance

Par **Olivier le Bussy**

Le gouvernement de Theresa May va transformer, ce mercredi, le résultat du référendum britannique du 23 juin dernier en demande officielle de retrait de l'Union européenne, en invoquant l'article 50 du traité de Lisbonne. C'est le droit du Royaume-Uni de vouloir retrouver son entière souveraineté. On peut déplorer que le "oui" l'ait emporté lors du référendum, au terme d'une campagne marquée par des mensonges éhontés du camp des pro-Brexit, et même par la xénophobie assumée de certains d'entre eux.

Les *Brexiters* ont joué les prometteurs de beaux jours. Mais, avant même le début des négociations, une chose est d'ores et déjà certaine: en aucun cas, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ne sera un scénario "win-win". L'un et l'autre sortiront affaiblis du Brexit. Le mieux que Londres, d'un côté, les vingt-sept autres Etats membres et les institutions de l'Union, de l'autre, puissent espérer, c'est limiter les dégâts.

Le mal, à vrai dire, est déjà fait.

L'opération, tout à fait inédite, va relever du casse-tête. Il s'agit de mettre un terme à quarante-quatre ans d'une relation – qui fut loin d'être toujours harmonieuse – puis d'en redéfinir une qui ne pourra pas non plus être une page blanche. Le fantasque chef de la diplomatie britannique Boris Johnson ne dit pas que des énormités: il marque un point quand il souligne que le Royaume-Uni quitte l'Union européenne, mais qu'il reste en Europe. Nous partageons avec les Britanniques une histoire et des valeurs communes, nous en-

tretenons avec eux des liens économiques étroits, et qui le resteront, ils restent un partenaire politique et stratégique de première importance.

De cela, les négociateurs européens sont conscients. Leur tâche s'annonce infiniment complexe. Les Européens devront se garder de toute morgue et de tout sentiment de revanche, pendant les tractations. Il leur faudra néanmoins faire preuve de fermeté: comme il a été assez répété, il ne peut être plus avantageux pour les Britanniques d'être hors de l'Union que dedans, et il est moins question encore de détricoter la construction européenne, sous peine de donner du grain à moudre aux Etats membres qui rêvent d'une Europe "à la carte".

Les plus optimistes peuvent toujours parier qu'au cours des négociations, ou à la fin de celles-ci, les Britanniques se rendront compte qu'ils ont lâché la proie européenne pour l'ombre du splendide isolement et que d'une manière ou d'une autre, ils reviendront, avec le consentement de leurs citoyens, dans le giron de l'Union. Ce ne serait pas non plus un scénario simple à gérer, mais il serait à tout prendre préférable à celui qui va s'écrire dès demain.

Le plus vraisemblable reste néanmoins que l'avenir de l'Union européenne s'écrira dans deux ans (ou plus) sans qu'y soit associé le Royaume-Uni. Le seul moyen pour "ceux qui restent" d'en sortir par le haut est de s'attaquer aux racines du malaise qui ont conduit au Brexit, et que l'on retrouve également dans d'autres pays de l'Union. C'est de transformer ce qui est, objectivement, "un échec et une tragédie" – comme l'a déclaré le président de la Commission, Jean-Claude Juncker – en opportunité.

De rendre au projet européen sa cohérence, son efficacité, sa légitimité. Cette tâche-là n'est pas moins ardue. Mais si les leaders de l'Union ne la mènent pas à bien, ils auront vraiment tout perdu.

**“C’est un échec  
et une tragédie.”**

**Jean-Claude Juncker**

Le président de la Commission européenne, évoquant le Brexit, à la BBC, cette semaine.

**“Je ne pensais pas  
que le Royaume-Uni  
en ferait usage.”**

**Lord Kerr “inventeur”  
de l’article 50**

Cité par “Politico” le diplomate britannique fut le rédacteur de la partie de feu le traité constitutionnel européen qui devint l’article 50 du traité de Lisbonne. Mais selon d’autres, cet article était taillé sur mesure pour le Royaume-Uni.

quitter l’Union européenne.

- Une décision qui aura des conséquences concrètes sur le quotidien de millions d’Européens, y compris britanniques.

## LES PERSPECTIVES BRITANNIQUES

# Deux années d’obstacles se profilent de l’autre côté de la Manche

Analyse Tristan de Boubon  
Correspondant à Londres

**A**près huit mois de relative incertitude à la suite du référendum du 23 juin, le Royaume-Uni effectuera ce mercredi l’un des sauts les plus importants de son histoire: la Première ministre Theresa May déclenchera l’article 50 du traité de Lisbonne, qui officialise la volonté du pays de quitter l’Union européenne. Cette décision majeure n’est pas une fin en soi. Elle marque au contraire le début d’au moins deux ans de travail intense pour les autorités britanniques. Celles-ci doivent préparer le pays à sortir d’une entité dans laquelle il s’est petit à petit imbriqué depuis son entrée officielle dans la Communauté économique européenne le 1<sup>er</sup> janvier 1973.

### Les négociations avec les Vingt-sept

Les deux camps ont un an et demi pour s’entendre. Et les négociations s’annoncent d’ores et déjà très tendues. D’un côté, le Royaume-Uni veut le beurre et l’argent du beurre: sortir de l’union douanière pour renégocier une nouvelle union douanière avec l’UE; sortir du marché unique mais préserver un accès inchangé à celui-ci. Même si le Premier ministre belge Charles Michel a fait savoir qu’il “espère que le Royaume-Uni restera un partenaire proche de l’UE et de la Belgique”, ses homologues n’entendent pas être conciliants. “Nous voulons un accord juste pour le Royaume-Uni mais cet accord ne peut se transformer en un accord supérieurement avantageux”, a rappelé le Premier ministre maltais Joseph Muscat. “Nous ne bluffons pas, notre position ne s’adoucirait pas.”

Outre les Vingt-sept, l’accord devra également sa-

tisfaire le Parlement britannique puisqu’il sera soumis à son approbation. Donc aussi bien les “Brexiters” les plus radicaux que les Européens convaincus. Un grand écart quasi impossible à réaliser. Surtout que le patronat donnera également de la voix au cours des mois à venir.

### La refonte des textes européens

En octobre dernier, Theresa May a annoncé le passage d’une “grande loi d’abrogation de la législation européenne” destinée à faire du Royaume-Uni “une nation souveraine et indépendante”.

Le projet de loi sera publié courant mai, puis sera débattu à partir de l’été avant de devenir loi au début de l’année 2018, estime Joseph Owen, du “think tank” Institute for Government, spécialisé sur le rôle du gouvernement. D’après lui, “le premier objectif de cette loi est d’annuler l’European Communities Act de 1972, qui subordonne la souveraineté du Parlement au droit communautaire, et de transférer toutes les lois européennes dans le corps de lois britannique”.

“Le second objectif est de donner le pouvoir au Parlement de modifier ou d’annuler les lois qui ne trouveront pas leur place car elles disposent de références à la législation européenne”, poursuit l’expert. Les questions agricoles ou judiciaires ne seront par exemple pas concernées par cette analyse puisqu’elles dépendront des négociations avec les vingt-sept. Elles demanderont donc des procédures législatives spécifiques. Cette multiplication des tâches aura une consé-

quence majeure: "Les autorités manqueront de moyens et de temps", assure Joseph Owen. "Elles devront donc faire attention à bien laisser la place au passage de lois qui ne concernent pas le Brexit!"

C'était en effet l'un des arguments de partisans du maintien dans l'UE : le gouvernement resterait concentré pendant plusieurs années sur le Brexit et perdrait de vue ses autres priorités!

#### Le risque d'implosion

L'Ecosse, l'Irlande du Nord et dans une moindre mesure le Pays-de-Galles sont mécontents de la tournure du Brexit. Les deux premiers ont respectivement voté à 62% et 55,8% en faveur du maintien dans l'UE, le second craint que les importantes subventions européennes dont il bénéficie ne soient pas remplacées par Londres. La Première ministre écossaise Nicola Sturgeon a pris les devants et réclamé l'organisation d'un référendum entre l'automne 2018 et le printemps 2019, afin que les électeurs puissent voter en connaissant l'issue des négociations entre Londres et les Vingt-sept. "Les Ecossais doivent avoir le choix, a-t-elle réclamé. Veulent-ils suivre le reste du Royaume-Uni vers un Brexit dur ou un futur indépendant qui nous donne un vrai partenariat entre égaux avec le Royaume-Uni et nous permette de décider de notre propre relation avec l'EU?"

Le Parlement écossais lui a donné son accord par vote ce mardi soir. Theresa May lui a répété lundi son opposition à ce projet: "Ce n'est pas le moment de parler d'un second référendum d'indépendance [...] C'est le moment où nous devrions rester ensemble, pas nous écarter les uns des autres. Rester ensemble nous permettra d'avoir le meilleur accord possible pour l'ensemble du Royaume-Uni, dont l'Ecosse."

Quoi qu'il en soit, Theresa May se retrouve avec un deuxième front à

gérer.

#### Le sort des résidents européens

Actuellement, 3,18 millions de citoyens de l'UE et 316 000 citoyens de la zone économique européenne résident au Royaume-Uni. Le droit européen les a autorisés à s'y installer sans avoir à justifier de leur occupation et donc sans avoir à demander un visa. Au bout de cinq ans, la législation britannique leur accorde même automatiquement une résidence permanente dans le pays. Le Brexit mettra fin à ce droit et leur avenir apparaît désormais en question : les détenteurs d'une résidence permanente la garderont-ils ? Ceux installés dans le pays depuis moins longtemps pourront-ils y demeurer ? Et à quelles conditions ? Theresa May et le ministre en charge de la sortie de l'Union Européenne, David Davis, ont répété à de multiples reprises que le règlement de cette question est une de leur priorité mais "que plusieurs Etats membres" s'opposent pour le moment à la conclusion d'un accord. Du coup, la Première ministre refuse de s'engager tant que les droits des résidents britanniques au sein de l'UE ne seront pas également assurés. Un choix qui a évidemment achevé de noircir son portrait auprès des Européens et des opposants au Brexit mais explique sa relativement bonne popularité auprès de la population anglaise.

*"J'espère que le Royaume-Uni restera un partenaire proche de l'UE et de la Belgique."*

Charles Michel  
Premier ministre belge.

## LE DOUTE

# Les résidents européens en plein désarroi

L'imminence du déclenchement de l'article 50 ne ravit pas les Européens installés au Royaume-Uni. "J'ai peur", avoue Mary Yasmine Arrouche, une Française de 26 ans installée depuis trois ans à Londres. "J'ai un travail ici depuis plusieurs années dans la mode, je suis intégrée dans la société britannique, mon partenaire est anglais mais je doute." En effet, la législation requiert d'avoir vécu cinq années dans le pays pour obtenir un permis de résidence permanente. "Et ce sera peut-être trop juste lorsque le Brexit sera effectif dans deux ans." De son côté, Eurydice van Durme, 29 ans, ne s'inquiète pas. "Cela ne sert à rien, surtout que cette incertitude fait partie du processus de négociations entre Londres et les Vingt-sept, chacun cherchant à bluffer l'autre", estime cette employée du secteur financier originaire de Gand. Prudente, elle "garde les documents qui prouvent que je vis et travaille

ici". Sans que cela perturbe ses plans initiaux. "Je me vois toujours bien ici et je ne compte donc pas changer de vie dans le futur immédiat."

#### Dans les cartons

Vincent Lauwers a, lui, démissionné et fait ses cartons après un an et demi passé dans la capitale. "Mes collègues britanniques me disent de ne pas prendre le résultat du référendum personnellement mais c'est impossible!" lance ce Gantois de 25 ans. "Surtout qu'étant le seul non-Britannique de mon entreprise, j'aurais été le premier à sauter en cas de souci." Sa décision a été prise d'autant plus sereinement qu'il estime que "l'ambiance va se dégrader avec l'entame des négociations, lors desquelles les Européens seront présentés comme des ennemis".

Au final, la plus sereine de ces Européens vit... en Ecosse. Très engagée pendant la campagne du référendum en faveur du maintien dans l'UE, la Française Mélodie Emre se sent "protégée du Brexit: dans les semaines suivant le résultat du référendum, j'ai reçu une lettre des deux députés de ma circonscription pour me dire que j'avais eu raison de choisir l'Ecosse et me rappeler que j'étais la bienvenue ici, que ma contribution était valorisée", indique la professeure de 25 ans. "Cet engagement change tout. Du coup, je regarde avec espoir la possibilité d'un second référendum d'indépendance. C'est le meilleur moyen pour le pays de demeurer dans l'UE coûte que coûte." Avec ou sans elle, l'avenir le dira.

TdB, à Londres

## L'IMPACT ÉCONOMIQUE POUR LONDRES

# Les négociations avec les Vingt-sept s'avéreront "déterminantes"

Entretien Tristan de Bourbon  
Correspondant à Londres

**E**conomiste en chef de la société britannique de gestion d'actifs Schroders, Keith Wade analyse l'économie britannique et le poids des négociations pour son avenir.

**Les économistes dans leur ensemble avaient annoncé qu'une victoire du Brexit provoquerait un choc pour l'économie britannique. Qu'en est-il huit mois plus tard ?**

La croissance britannique a bien mieux résisté que ne l'avaient prévu les économistes. L'investissement gouvernemental a été fortement réduit et le commerce est en recul. Mais, visiblement, contents du résultat de leur vote, les électeurs ont continué à consommer. Ils ont ainsi tiré l'économie nationale.

**Cela peut-il continuer ?**

La baisse de la livre sterling a fait réapparaître l'inflation. Elle a atteint 2,3 % en février et nous estimons qu'elle atteindra 3,5 % d'ici la fin de l'année. Les salaires progressant moins rapidement, cela affectera les revenus disponibles des ménages

qui devront soit piocher dans leurs économies soit réduire leur consommation. La croissance devrait donc en pâtir. Mais, au final, cela dépendra des négociations à venir entre Londres et les Vingt-sept. Si celles-ci s'avèrent lentes et difficiles, la confiance des investisseurs envers le Royaume-Uni diminuera et la livre souffrira. Les salaires et les taux d'intérêts, donc la population toute entière, seront alors également affectés.

**Quels sont les risques majeurs de l'après-**

**Brexit ?**

Les résultats des négociations ne se feront peut-être pas sentir avant cinq ans. Mais un élément politique important pourrait façonner l'économie nationale: la politique migratoire du gouvernement. Aujourd'hui, les migrants sont responsables de 15 % à 20 % de la production nationale. Si le gouvernement réduit drastiquement l'immigration, il pourrait affecter un cinquième de sa croissance, ce qui est considérable.

**Suite à une longue période de désindustrialisation, les investissements industriels étrangers se multiplient. Le Brexit pourrait-il modifier la donne ?**

Les autorités ont toujours encouragé les industriels étrangers à investir en dehors de

Londres. Le rééquilibrage régional a pourtant été limité par le manque de qualification des travailleurs britanniques situés hors de Londres. Pour ouvrir de nouvelles usines et de nouveaux centres, les investisseurs ont là encore compté sur la main-d'œuvre issue de l'immigration. Deux ingrédients pourraient affecter ces centres industriels : une diminution de

l'immigration les pénalisera alors qu'une baisse de la livre sterling améliorera leur compétitivité, si les salaires n'explorent pas. Plus spécifiquement, le secteur automobile, qui porte l'industrie britannique depuis près d'une dizaine d'années, serait touché par la mise en place de taxes douanières entre le Royaume-Uni et l'UE car les pièces automobiles traversent plusieurs fois la Manche avant d'arriver dans les chaînes de montage finales britanniques. Les négociations avec les Vingt-sept s'avéreront là encore déterminantes.

## LES ACTEURS DU BREXIT

## Que sont donc devenus les leaders du référendum ?

**David Cameron**

Ex-Premier ministre

Le résultat du référendum connu, David Cameron a immédiatement démissionné de son poste de Premier ministre. Il a quitté le 10 Downing Street en juillet et son poste de député de la Chambre des communes à la mi-septembre. Aisé financièrement, il se cherche désormais une occupation. En dehors d'une poignée de discours bien rémunérés, des positions honorifiques auprès d'organisations caritatives, il passe surtout son temps à la campagne et a repris la chasse. Sans doute est-il, sans le savoir, déjà retraité à 50 ans.

**Nigel Farage**

Ex-président de l'Ukip

Après plusieurs faux départs, Nigel Farage a enfin quitté la direction de l'Ukip (le parti pour l'indépendance du Royaume-Uni). Depuis, il fait surtout parler de lui pour ses frasques avec le président américain Donald Trump, qu'il a rencontré avec fracas dès le lendemain de son élection, et pour ses déclarations nauséabondes : après l'attentat de Westminster, il a affirmé l'existence d'une "cinquième colonne vivant à l'intérieur [des] pays européens" suite à la faillite du multiculturalisme.

**Michael Gove**

Ex-ministre de la Justice

Trahir son allié Boris Johnson en annonçant avant lui sa candidature à la direction du parti s'est révélé fatal à cet éminent "Brexitier" : la Première ministre Theresa May n'a pas apprécié son comportement et le lui a fait payer. L'ancien ministre de l'Éducation et de la Justice a été écarté sans ménagement de son gouvernement. S'il se montre régulièrement pendant les débats parlementaires et se donne une contenance en apparaissant dans les médias, il a disparu des premiers rôles de la politique nationale.

**Boris Johnson**

Ex-maire de Londres

Isolé suite à la trahison de Michael Gove après le référendum, le leader des "Brexiters" n'a pas participé à la course pour devenir chef du parti conservateur et donc Premier ministre. Il a pourtant été nommé ministre des Affaires étrangères par Theresa May. Depuis, (presque) finies les sorties à l'emporte-pièce. "BoJo" parcourt le monde, tente de créer un lien fort avec Washington tout en n'hésitant pas à qualifier sa politique migratoire comme "erronée et cause de discorde". Une reconversion réussie.

## LES EUROPÉENS SONT PRÊTS

## L'Union devra allier fermeté et souplesse

Eclairage Olivier le Bussy

Le résultat du référendum britannique du 23 juin 2016 a eu l'effet d'une douche glacée sur les autres Etats membres et les institutions européennes. Hormis les anti-européens, comme le Front national, il ne se trouve personne pour se réjouir de la sortie annoncée du Royaume-Uni de l'Union européenne.

En neuf mois, les Européens ont cependant eu le temps de sécher leurs larmes et de se préparer à une négociation tout à fait inédite : l'article 50 du traité de Lisbonne prévoyait certes ce cas de figure, mais c'est la première fois qu'un Etat membre demande à se retirer de l'Union. Les Vingt-sept arrêteront leur position de négociations lors du sommet européen extraordinaire du 29 avril, sur base du cadre qui sera proposé, dès cette semaine, par le président du Conseil européen,

Donald Tusk. Cette position sera ensuite traduite en texte juridique par la Commission.

La négociation qui va s'ouvrir est une équation à multiples inconnues. Du côté européen, elle sera guidée par certains principes et balisée par des lignes rouges. "Nous négocierons de façon amicale et honnête, mais nous ne sommes pas naïfs", a prévenu le président de la Commission, Jean-Claude Juncker.

1 On ne peut pas être mieux en dehors de l'Union qu'en dedans

La phrase tourne en boucle et est répétée dans toutes les langues dans les capitales et les institutions de l'UE depuis des mois. Le Royaume-Uni ne doit pas espérer obtenir le beurre et l'argent du beurre. Autrement dire : pas question qu'il jouisse des mêmes avantages qu'un Etat membre, sans les contraintes du partage de

souveraineté et d'application des règles communes.

## 2 "I want my money back", part II

Margareth Thatcher avait obtenu, en son temps, un rabais sur la contribution britannique, jugée trop élevée, au budget européen en réclamant qu'on lui "*rende son argent*". C'est désormais au tour des Européens de demander aux Britanniques de payer l'addition en sortant. Son coût est estimé entre 60 et 80 milliards d'euros: soit la somme des engagements de Londres dans le cadre du budget 2014-2020 et le montant quelque 1 700 anciens fonctionnaires européens britanniques. "*Quand un pays quitte l'Union européenne, il n'y a pas de punition, pas de prix à payer, mais nous devons solder les comptes, ni plus ni moins*", a justifié le négociateur en chef de la Commission, le Français Michel Barnier. C'est l'un des premiers points que la partie européenne entend régler.

Un refus de Londres d'honorer ses dettes serait considéré comme un *casus belli*. Mais le Royaume-Uni peut aussi décider d'honorer ses obligations jusqu'en 2020.

## 3 Garantir les droits des citoyens européens vivant au Royaume-Uni

Autre point très sensible: le statut des quelque 3 millions de citoyens d'autres pays de l'Union installés au Royaume-Uni. Après le Brexit, ils cesseront d'y bénéficier du statut de citoyens européens et donc des droits qui l'accompagnent. Les *Brexiters* xénophobes fantasment une déportation généralisée, mais il est improbable d'en arriver à une telle issue: nombre de ces Européens sont indispensables au bon fonctionnement de l'économie et de la société britannique – dans le secteur des soins de santé, notamment.

La question du statut et des droits des citoyens européens installés outre-Manche figure tout en haut de l'agenda des négociateurs européens. "*Notre priorité absolue sera de garantir leurs droits [...] de résidence, de l'accès au marché du travail, des droits de retraite ou de sécurité sociale, ou encore de l'accès à l'éducation*", a précisé Michel Barnier la semaine dernière, devant le Comité des régions. C'est dans l'intérêt de Londres de trouver une solution qui agrée l'Union européenne, afin de protéger les droits des 900 000 Britanniques installés dans l'Union européenne.

## 4 Brexit d'abord, accord commercial ensuite

Un très gros morceau. Londres souhaiterait mener des futures relations commerciales avec l'UE en même

temps que la procédure de divorce; les négociateurs européens veulent d'abord régler le dossier Brexit avant de discuter d'un accord de libre-échange. "*Il faut d'abord divorcer*", a souligné le président du Parlement européen, Antonio Tajani. La liberté européenne de circulation étant indissociable du marché intérieur, la Première ministre britannique Theresa May a annoncé en janvier que le Royaume-Uni se retirerait de celui-ci. Les Britanniques entendent également se retirer de l'union douanière européenne. Autant dire que cela complique singulièrement la donne. Il est d'ores et déjà certain que le modèle de relations commerciales entre le Royaume-Uni et l'Union européenne ne pourra pas, pour diverses raisons, être un calque des relations UE-Norvège; UE-Suisse ou UE-Turquie.

Il est néanmoins dans l'intérêt des deux parties – et en particulier pour un pays comme la Belgique – de trouver un arrangement raisonnable: l'économie britannique et l'économie européenne sont étroitement liées: 44 % des exportations britanniques prennent la direction du continent; 53 % des importations au Royaume-Uni proviennent de l'Union européenne. Sans compter que pour divers produits et marchandises, la chaîne d'approvisionnement passe et repasse la Manche.

Mais encore: le Royaume-Uni veut se libérer de la législation européenne. Sauf que, pour pouvoir accéder au marché intérieur, les produits britanniques devront être conformes à la législation européenne; et les produits européens aux futures législations britanniques. Casse-tête en vue.

Autre sujet délicat: il est incertain que les services financiers britanniques conservent leur passeport européen, pour continuer à exercer leurs activités dans le reste de l'Union européenne.

## 5 Trouver un accord, absolument

Au Royaume-Uni, d'aucuns estiment que ce ne serait pas dramatique si Britanniques et Européens ne parvenaient pas à se mettre d'accord sur les conditions du divorce, au bout des deux ans (au moins) de négociations. Michel Barnier a mis en garde contre les risques d'un Brexit désordonné. "*Le Brexit aura d'importantes conséquences humaines, économiques, financières, juridiques et politiques. Mesurons bien que l'absence d'accord aurait des conséquences plus graves encore.*"

**"Il faudra rester unis,  
parce qu'ils vont essayer  
de nous diviser."**

Un diplomate européen

# LA DIPLOMATIE

## Des “Mister Brexit” à la manœuvre

Michel Barnier

Guy Verhofstadt

Ancien ministre français aux Affaires européennes (notamment), Michel Barnier fut aussi commissaire européen au Marché intérieur et aux Services. Une fonction qui l'a amené à jeter les bases de l'Union bancaire suite à la crise financière au grand dam de la City londonienne. Désigné négociateur en chef de l'exécutif européen, il a déjà prévenu les Britanniques : *“Nous sommes prêts”*.

### Didier Seeuws

Ex-porte-parole de Guy Verhofstadt à l'époque où celui-ci était Premier ministre, mais aussi chef de cabinet d'Herman Van Rompuy quand ce dernier présidait le Conseil européen, le Gantois maîtrise parfaitement les subtilités de l'horlogerie européenne. Diplomate de haut vol, il pilotera le “team Brexit” chargé de défendre les intérêts des 27 Etats membres restants.

Les eurodéputés auraient voulu agiter un chiffon rouge devant les yeux du taureau britannique qu'ils ne s'y seraient pas pris autrement : le M. Brexit du Parlement est un fédéraliste européen acharné. En pratique, le Belge sera davantage tenu informé des négociations qu'impliqué dans celles-ci. Mais attention : le Parlement aura un droit de veto sur le résultat final.

### François Roux

Homme de l'ombre, François Roux a succédé l'an dernier au chevronné Dirk Wouters au poste de Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Union européenne. Il aurait pu espérer mieux question timing... Réputé prudent, il sera les yeux et les oreilles de Charles Michel lors des réunions des ambassadeurs, durant lesquelles il devra défendre les positions de notre pays.

## LES TRANSPORTS

# Chaos en vue pour les compagnies aériennes

L'annonce est tombée comme une nouvelle douche (écossaise) pour les compagnies aériennes basées au Royaume-uni. D'après le “Guardian”, des officiels de l'Union européenne ont prévenu, la semaine dernière, différents transporteurs aériens : ces derniers ne doivent pas s'attendre à un régime d'exception par rapport à une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Conséquences ? Ces compagnies britanniques vont probablement devoir quitter le très intéressant ciel unique européen lorsque le Brexit sera activé. Pour rappel, cet accord, qui permet à tout opérateur européen de voler vers n'importe quelle destination de l'Union, a largement contribué au développement rapide des compagnies low cost ces dernières années.

L'irlandaise Ryanair peut ainsi proposer des vols entre Charleroi en Belgique et Marseille en France sans demander d'autorisations spécifiques. Le ciel unique européen est d'autant plus intéressant qu'il donne des droits de trafic illimité avec des pays tiers comme les Balkans, les Etats-Unis, Israël ou le Maroc. Pour les compagnies “étrangères”, il est au contraire très compliqué, voire impossible de pénétrer le lucratif marché intra-européen. En fait, chaque transporteur étranger doit négocier à l'aveugle des accords bilatéraux avec les pays européens de destinations.

### Ryanair hors jeu en Europe à cause de ses actionnaires ?

L'enjeu est donc énorme pour des compagnies comme British Airways, easyJet, le groupe touristique Thomson Holidays (du groupe TUI) et même pour l'irlandaise Ryanair, à qui les officiels ont rappelé les conditions pour être considérée comme “européenne” : avoir une base principale dans l'UE et un capital détenu à majorité par des citoyens de l'Union.

Si Michael O'Leary, le patron de Ryanair, a été l'un des plus fervents supporters du maintien de l'Etat britannique dans l'Union, c'est donc pour une raison simple : le Brexit est une catastrophe pour sa compagnie. Le Royaume-Uni est ainsi le principal marché (28 % du

chiffre d'affaires de Ryanair) de la compagnie irlandaise et un ralentissement économique des îles se ferait directement ressentir.

Mais la plus grande crainte de Michael O'Leary est autre et vient de l'actionariat de Ryanair, composé à près de deux tiers de fonds américains et britanniques.

### Très loin d'une opération “win-win”

Or, en cas de Brexit, les actionnaires britanniques, actuellement européens, seront considérés comme “étrangers” aux yeux de l'UE. Ils vont devenir gênants pour Ryanair qui pourrait perdre son statut “d'européen” et se voir quasiment interdite de vol au sein de l'Union. Le problème est identique pour easyJet ou British Airways qui devraient aussi déplacer leurs sièges sociaux londoniens si elles veulent pouvoir encore opérer dans l'un des 27 pays de l'UE.

En jeu ? Des milliers d'emplois qui pourraient quitter le Royaume-Uni. Les vols britanniques vers le reste de l'Europe représenteraient ainsi 270 000 jobs et une valeur de 15,4 milliards d'euros. Plus de la moitié des passagers passant par un aéroport britannique vole depuis ou vers une destination européenne.

Certaines compagnies du continent, qui subissent quotidiennement la concurrence des deux plus grands opérateurs low cost que sont Ryanair et easyJet, pourraient ainsi profiter du Brexit.

Reste que la situation n'est pas aussi simple et qu'un impact énorme est craint pour des milliers d'emplois au sein de l'Union européenne. Les Britanniques sont ainsi des millions à se déplacer sur les plages françaises, espagnoles ou italiennes chaque été et un ralentissement des liaisons vers le Royaume-Uni serait un énorme frein pour le secteur du tourisme en Europe.

Enfin, par mesure de “répression”, le Royaume-Uni devrait également mettre des bâtons dans les roues aux compagnies européennes désirant rejoindre son territoire. Bref, on est très loin de la situation “win-win” prônée par la majorité des hommes d'affaires de la planète.

Raphaël Meulders

## Sur les rails

### Eurostar en attente

**“Changer de régime avec goût.** Londres avec cream et confiture dès 39 euros par trajet”, clame la pub d'Eurostar. Le Brexit aura sans doute des conséquences sur le groupe et son TGV qui relie l'Europe continentale au Royaume-Uni

et qui transporte environ 10 millions de passagers par an, Britanniques et Français en tête. Alors qu'Eurostar vient de faire état d’*“un début d'année solide après une année 2016 difficile”*, pour l'heure, *“on suit ce qui se passe, indique une porte-parole. On ne peut pas encore mesurer l'impact que le Brexit va avoir. Il est encore trop tôt pour voir ce qui va changer.”* Aujourd'hui, c'est donc l'attente. L'adaptation viendra ensuite. **A.Ma.**

## LE SORT DES EXPATRIES

# Les Britanniques de Bruxelles ont le blues

**L**e jour du référendum, c'était très dur à encaisser, je ne pensais pas qu'on en arriverait là. Aujourd'hui, je suis triste et j'essaie de ne pas trop lire les tabloïds qui caricaturent tout le débat”, confie James Taylor, Anglais trentenaire installé à Bruxelles depuis dix ans. Comme un grand nombre de Britanniques européens convaincus et travaillant dans les affaires européennes, il a décidé de demander la nationalité belge. Pour Helen Levy, traductrice basée à Lille mais œuvrant dans la sphère européenne, *“c'est déjà fait! J'ai obtenu la nationalité française en novembre 2016. Le Brexit, je le sentais venir... C'est un immense gâchis. J'ai 53 ans, j'ai grandi avec la construction européenne et même si les choses ne sont pas parfaites, les gens ne se rendent pas compte de ce que l'Union a fait pour eux. Le populisme a gagné.”*

Pour Jack (prénom d'emprunt), Britannique occupant un poste de direction au sein d'une institution européenne, le Brexit est aussi une *“désillusion”*, *“j'ai consacré ma vie par idéalisme et ma carrière professionnelle à l'idée européenne et je continuerai encore.”* Avec Helen Levy, il partage l'amertume de ne pas avoir pu voter, *“parce que je vis au-delà des frontières du Royaume-Uni depuis plus de 15 ans, j'ai perdu mon droit de vote. Nous sommes près d'un million dans ce cas.”*

Pour tous les citoyens britanniques travaillant en Belgique, sauf complication administrative ou de visa, ils pourront continuer à vivre ici. En revanche, la situation se compliquera pour les fonctionnaires détachés du Royaume-Uni comme les dizaines de professeurs exerçant au sein des écoles européennes. Pour eux, faute de budget alloué, il n'y aura pas de rentrée 2017, même si certains vivent à Bruxelles depuis plus de dix ans.

Le sort des quelque 2000 fonctionnaires des institutions européennes est encore incertain mais ils devraient conserver leur poste à défaut de progresser dans la hiérarchie.

### Espérer encore un peu

Si la tristesse et le dépit priment, de nombreux Britanniques sont encore en colère contre *“l'ampleur des mensonges proférés avant le référendum”* explique Jack. Il invite ainsi *“à ne pas oublier les 48% qui veulent rester européens”*. Paul Adamson, Anglais, directeur du Forum Europe, avoue que ce 29 mars restera pour lui un *“traumatisme”* mais il garde espoir: *“Je refuse d'accepter l'inévitabilité du Brexit et j'estime qu'une fois que les faits seront clairs, les citoyens auront une prise de conscience et devraient avoir la possibilité de revoir leur vote.”*

**CdM**

## 2000

### fonctionnaires européens de nationalité britannique

A la Commission, ils sont 1 023, c'est moins que les 1280 Roumains, beaucoup moins que les 3 079 Français.

## Des incertitudes sur Erasmus

**A** court terme, pour les deux années académiques prochaines, le Brexit n'aura pas de conséquences sur le programme Erasmus, un programme mis en place par l'Union et qui permet d'étudier plusieurs mois à l'étranger. Tant que le Royaume-Uni est formellement dans l'Union, rien ne change, il reste une destination possible pour un Erasmus. A plus long terme par contre, l'évolution est plus incertaine. Rien n'est exclu, *“et nous n'avons pour l'heure reçu aucune indication, que ce soit dans un sens ou dans l'autre. Tout dépendra des négociations entre l'Union et le Royaume-Uni”*, explique Sylvia Paradela, chargée de communication à l'AEF (l'Agence francophone pour l'éducation et la formation).

Très concrètement, le Royaume-Uni pourrait quitter le programme en même temps que l'Union. Pour autant, il existe des pays qui ne font pas partie

de l'UE mais qui ont tout de même intégré le programme Erasmus. Deux règles s'imposent alors en la matière. Le pays doit financer en partie le programme et adhérer à la logique de la libre circulation des personnes. L'exemple Suisse est régulièrement cité. Le pays a dû quitter le programme Erasmus en 2014 après la décision de Berne de ne pas ouvrir son marché du travail aux Croates, ce qui était une conséquence indirecte du référendum sur la libre circulation. Du côté européen, la grande majorité espère évidemment que le Royaume-Uni demeure dans le programme, mais la ligne dure de Theresa May n'autorise pas toutes les espérances.

Si le Royaume-Uni sort d'Erasmus, les étudiants de l'Union devront se tourner vers d'autres régions anglophones ou s'insérer dans un éventuel programme alternatif imaginé par Londres.

**BdO**

## LES BANQUES

# Tout est prêt pour quitter la City, mais c'est un secret

**A**u cœur financier de Londres, appelé la "City", le Brexit est dans tous les esprits et toutes les réflexions stratégiques, mais personne ne veut sortir du bois. "C'est que tout doit encore être négocié, notamment les modalités d'accès des entreprises financières au marché européen", nous explique un gestionnaire d'actifs de haut niveau. "Si le 'passporting right' est accordé, il y aura peu de raisons de déménager d'ici où l'on effectue beaucoup d'opérations relatives à la zone euro. Mais on n'en sait encore rien. Si cet accès est supprimé, alors on devra bouger, mais ce sera sans doute un accord 'loose-loose', parce que les effectifs déplacés iront pour partie en Allemagne, au Luxembourg ou en France, sachant qu'il existe là des incertitudes sur la politique financière après les élections. Mais l'Asie est également accueillante alors qu'ici, personne ne rêve d'aller vivre à Francfort ou au Luxembourg... La question est surtout cruciale pour les banques américaines qui sont basées à Londres pour arroser la zone euro, et qui sont actuellement les plus gros acteurs dans un secteur où les enseignes européennes se remettent encore des crises à répétition. Les grandes banques européennes, qui ont logiquement leurs quartiers généraux sur le continent, à Francfort ou à Paris, ont moins à perdre".

Comment quantifier le risque en cas de suppression de l'accès au marché financier européen ? C'est toute la question à laquelle les banquiers ne veulent pas répondre. "On a tous des plans B, mais on ne va pas les évoquer dans la presse alors qu'il y a la possi-

bilité d'un accord, évidemment", reprend le gestionnaire. "Ici on dit: *Hope for the best, prepare for the worst!*"

### Laisser partir de riches immigrés ?

Le gros souci pour la City d'une part et pour les nombreux projets immobiliers en cours à Londres, c'est le départ d'une partie des effectifs des banques. Le "Financial Times" évoquait la semaine dernière un rapport établi par la société de consultance Oliver Wyman, faisant état d'un risque de pertes d'emplois ou de délocalisation affectant de 75 000 à 232 000 personnes. Londres regrouperait quelque 750 000 emplois dans le secteur financier. "Le problème pour l'immobilier résidentiel haut de gamme, c'est que les banquiers sont toujours ici des gens très bien payés..."

Quelles destinations ont le plus de chance d'hériter de ces immigrés de luxe ? Selon le "Financial Times", c'est bien Francfort qui récolte l'essentiel des suffrages. Et, bien entendu, les lobbyistes sont actifs auprès des décideurs pour les attirer hors de la City. Mais d'autres scénarios sont évoqués, au caractère très financier. On pense au principe du "back to back" qui permettrait aux banques localisées à Londres de continuer à traiter les opérations sur place pour compte de filiales implantées sur le Vieux Continent. Ce qui transférerait quand même une partie des résultats taxables en zone euro.

P.V.C.

### Le tourisme tient bon

**L**e Brexit marquera-t-il un coup d'arrêt pour l'industrie touristique britannique et pour Londres en particulier ? Cette question hante depuis quelques mois les professionnels du secteur lorsque l'on sait que plus de 60 % des visiteurs étrangers au Royaume-Uni proviennent du Vieux Continent.

L'industrie du tourisme pèse gros au Royaume-Uni. Quelques chiffres en attestent. En 2015, le Royaume-Uni attiré 37,3 millions de visiteurs étrangers, un chiffre en croissance de 3 % sur l'année précédente. Les statistiques pour 2016 ne sont pas encore disponibles. Toujours en 2015, il y a eu au total – touristes et voyages d'affaires confondus – 1 175 000 "visites" de citoyens belges au Royaume-Uni (NdLR : dont 529 811 à Lon-

dres) qui ont dépensé sur place un montant de 371 millions de livres. Sur les neuf premiers de l'année 2016, les visiteurs belges ont été au nombre de 624 730.

Il y a quelques mois, la principale association touristique britannique avait envoyé un message apaisant dans la mesure où aucun changement ne devrait affecter les voyageurs d'ici deux années, l'échéance annoncée pour clore les négociations de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Les premières semaines après le vote des Britanniques en faveur du Brexit ont même vu une forte hausse des réservations. Pour une raison simple : la chute de livre a rendu le "city trip" vers Londres nettement plus accessible. Revers de la médaille : le pouvoir d'achat des Britanniques à l'étranger s'en trouve amputé. Mais pour les effets à plus long terme, il faudra attendre...

V.S.

## LA CULTURE

## Un flou artistique à l'impact économique non négligeable

Un des arguments des tenants de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne était que les sujets de Sa Majesté payaient plus à Bruxelles que ce qu'ils recevaient en retour. Dans le domaine culturel, c'est faux : un rapport de la Creative Industries Federation (CIF, fédération britannique des industries créatives) a établi que le Royaume-Uni est le pays qui a le plus bénéficié des aides du programme Europe Créative. Pilier de la politique culturelle européenne, celui-ci dispose d'un budget de 1,46 milliard d'euros, pendant sept ans, pour soutenir la création et l'audiovisuel européens. Logiquement, à la veille du référendum, 96 % des membres de la CIF étaient opposés à une sortie de leur pays de l'UE.

## Un emploi sur onze

Un emploi britannique sur onze est lié à la culture qui pèse pour 87,4 milliards de livres (100 millions d'euros) dans le PIB du pays. C'est le secteur qui connaît la croissance la plus importante de ses exportations (48,9 % entre 2009 et 2014 contre 30 % dans les autres industries). L'Union européenne est le premier marché d'exportation (56 %) des artistes britanniques. Or, celles-ci dépendent en partie de l'absence de barrières tarifaires.

Michael Ryan, président de l'Independent Film and Television Alliance, estime que "le Brexit pourrait por-

ter un coup fatal" au cinéma indépendant britannique, s'il était privé de subsides et financements européens. Destiné à faciliter la diffusion des œuvres européennes sur le continent, le plan Creative Europe/Media a injecté 130 millions d'euros entre 2007 et 2015 dans la diffusion des productions britanniques. Or, il existe une corrélation entre ces subsides et le succès des films : en Belgique, un film britannique recevant un soutien à la distribution de 50 000 euros obtient en moyenne une fréquentation supérieure de 600 % à une œuvre non soutenue.

5 %

## Part de la culture

Les industries culturelles britanniques contribuent à hauteur de cent millions d'euros au PIB du pays.

Le Brexit modifiera la libre circulation des personnes et des travailleurs. Les ressortissants européens représentent 6 % des forces vives dans la création. Dans certaines disciplines, cette proportion peut être de 40 %. La mobilité des artistes sera aussi alour-

die avec le retour des visas qui pourrait grever certaines activités : en musique classique, deux tiers de l'activité des orchestres britanniques se fait au sein de l'UE. Ils en tirent près de 60 % de leurs recettes.

En sortant de l'Union européenne et des instances qui y sont associées, le Royaume-Uni court enfin le risque de ne pas participer à des négociations internationales concernant la culture, notamment celles, déterminantes pour l'avenir, du Marché numérique unique en cours.

Alain Lorfèvre

## Mauvais film pour les Belges

Pour le cinéma belge, le Brexit est un mauvais scénario. "Si le Royaume-Uni sort de l'Union européenne, les films en coproduction avec les Britanniques ne recevront plus l'agrément européen. Or, sans cet agrément, ils ne sont pas éligibles au tax shelter belge", nous précise Jean-Yves Roubin, producteur belge (Frakas Productions) et coprésident de l'Union des producteurs francophones de films (UPFF).

Le tax shelter est l'incitant fiscal qui permet à une société privée de cofinancer une production audiovisuelle en échange d'une réduction d'impôt. Pour en bénéficier, une coproduction doit être considérée comme une œuvre européenne. "Si le Royaume-Uni n'est plus éligible au tax shelter, on lèvera moins d'argent. Certains pro-

jets seront remis en question", précise Delphine Tomson, productrice aux Films du Fleuve, la société des frères Dardenne. Ils ont coproduit les cinq derniers films du réalisateur britannique Ken Loach, mais pourraient ne plus le faire demain. Citant son exemple, Jean-Yves Roubin explique avoir quatre projets de coproductions avec des Britanniques. "Sans savoir si le Brexit se concrétisera, se lancer dans une coproduction là-bas représente un risque."

Certes, il existe des exceptions à l'agrément pour les pays non membres de l'Union européenne si ceux-ci ont signé un accord bilatéral de coproduction avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est le cas du Canada ou du Maroc, par exemple. "Mais la négociation d'un tel accord peut prendre des années", souligne Jean-Yves Roubin.

A.Lo.



## LE ROYAUME-UNI ET LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE : JE T'AIME, MOI NON PLUS

19 septembre  
1946

l'université de Zurich, l'ancien (et futur) Premier ministre britannique Winston Churchill plaide pour que "la famille européenne", déchirée par deux guerres mondiales, se rassemble au sein des "Etats-Unis d'Europe". Il n'envisage cependant pas que le Royaume-Uni en fasse partie.

1951-1957

1951-1957 : Le Royaume-Uni reste à l'écart de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Il ne souhaite pas plus s'associer, six ans plus tard, à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique, créées par les traités de Rome.

9 août  
1961

Le Premier ministre conservateur Harold McMillan introduit une demande d'adhésion du Royaume-Uni aux communautés européennes.

14 janvier

1963  
La France du général De Gaulle met son veto à l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE.

# Daily Mail

TUESDAY, MARCH 28, 2017

www.dailymail.co.uk

NEWSPAPER OF THE YEAR 65p

## Never mind Brexit, who won Legs-it!

**SARAH VINE'S** light-hearted verdict on the big showdown

SEE PAGES 6-7



# BLUEPRINT TO SAVE THE NHS

2 mai  
1967

Le Premier ministre travailliste Harold Wilson remet une seconde demande d'adhésion du Royaume-Uni.

16 mai  
1967

Le général De Gaulle met à nouveau son veto à l'adhésion britannique.

Décembre  
1969

Georges Pompidou, qui a succédé à De Gaulle ouvre la voie à une adhésion britannique.

Juillet  
1970

Le gouvernement conservateur d'Edward Heath entame les négociations d'adhésion

1<sup>er</sup> janvier  
1973

Le Royaume-Uni entre dans la CEE, en même temps que l'Irlande et le Danemark.

5 juin  
1975

De retour au pouvoir, les travaillistes organisent un référendum sur l'appartenance de leur pays à la CEE. Les Britanniques votent "oui" à un peu plus de 67%.

30 novembre  
1979

La Première ministre conservatrice Margaret Thatcher demande un rabais de la participation britannique au budget européen, au prétexte que son pays bénéficie moins de la Politique agricole commune, premier poste budgétaire. Cette demande est connue sous la fameuse expression "I want my money back" ("Rendez-moi mon argent"), ce qu'elle obtient en 1984.

<b>1985</b>	<b>7 février 1992</b>
Le Royaume-Uni reste en dehors des accords de libre-circulation de Schengen.	Signature du traité de Maastricht, qui transforme la CEE en Union européenne. Il lance également l'Union économique et monétaire qui, à terme, doit conduire à la création de l'euro. Le Royaume-Uni bénéficie (comme le Danemark) d'une clause d'exemption (opt-out) lui permettant de ne pas adopter la monnaie unique, et d'une autre pour la charte sociale. Il dispose également d'exemptions partielles dans le domaine de la coopération policière et judiciaire.
<b>20 septembre 1988</b>	
Dans le discours qu'elle prononce au Collège d'Europe, à Bruges, Margaret Thatcher dit son opposition à toute évolution fédérale de la construction européenne.	

Juin

**1994**

Le Premier ministre conservateur John Major s'oppose à la nomination de son homologue belge Jean-Luc Dehaene, jugé "trop fédéraliste" à la présidence de la Commission européenne.

**1997** Arrivé au pouvoir, le travailliste Tony Blair promet de mettre la Grande-Bretagne au cœur de l'Europe.

**2002**

Tony Blair exige une remise à plat du budget européen et une baisse des montants dévolus à la PAC en échange de la fin du rabais britannique. Refus français.

Mai

**2004**

Le Royaume-Uni s'oppose à la nomination du Belge Guy Verhofstadt à la présidence de la Commission européenne.

Juillet

**2005**

Alors qu'il avait promis un référendum sur le traité constitutionnel européen, Tony Blair suspend la ratification du texte, rejeté par les Français et les Néerlandais, l'enterrant de facto.

13 décembre

**2007**

Le Royaume-Uni signe le traité de Lisbonne. Il a obtenu que la charte européenne des droits fondamentaux n'ait pas de valeur juridique contraignante pour lui.

11 mai

**2010**

Le Premier ministre conservateur eurosceptique David Cameron arrive au pouvoir.

Novembre 2011 -

Juillet 2012

**2011-12**

Des députés conservateurs font pression sur le Premier ministre pour qu'il organise un référendum sur l'Union européenne.

23 janvier

**2013**

David Cameron annonce dans les bureaux londoniens de Bloomberg qu'il organisera un référendum sur l'appartenance du Royaume-Uni s'il est reconduit au pouvoir en 2015.

Juin

**2014**

Le parti anti-européen Ukip remporte 22 sièges au Parlement européen, contre 20 aux conservateurs.

7 mai

**2015**

Large victoire du parti conservateur aux élections générales.

28 mai

**2015**

David Cameron annonce que "(son) gouvernement renégociera la relation du Royaume-Uni avec l'UE (...). En parallèle, une législation sera introduite pour fournir un référendum sur l'appartenance à l'UE avant la fin 2017".

18-19 février

**2016**

David Cameron obtient satisfaction quant à ses exigences pour la "redéfinition de la relation entre son pays et l'UE", lors du sommet européen. Le Royaume-Uni n'est pas tenu par le préambule des traités qui évoque "une union sans cesse plus étroite" entre les peuples européens ; il peut mettre en place une clause de sauvegarde de sept ans sur certaines aides sociales pour les nouveaux migrants ; la City de Londres est protégée contre toute discrimination des pays utilisant la monnaie unique ; l'UE s'engage à réduire la charge administrative de la législation européenne.

La Belgique insiste, et obtient que cet accord soit caduc en cas de Brexit.

Avril-juin

**2016**

David Cameron s'engage en faveur du maintien du Royaume-Uni dans l'UE. La campagne est marquée par les mensonges éhontés et la xénophobie assumée d'une partie des partisans du Brexit, dont le leader du Ukip, Nigel Farage, et les tabloïdes britanniques. La députée travailliste pro-UE Jo Cox est assassinée par un nationaliste une semaine avant le scrutin.

23 juin

**2016**

Lors du référendum, les Britanniques votent à 52 % pour le retrait de leur pays de l'Union européenne. David Cameron démissionne le 13 juillet 2016.

14 mars

**2017**

Le Parlement britannique autorise la Première ministre Theresa May à déclencher la procédure du Brexit.

29 mars

**2017**

La Première ministre Theresa May invoque l'article 50 du traité de Lisbonne, pour signifier officiellement la volonté du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne.